

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DES STAGIAIRES

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) dans son Plan Stratégique 2021-2025, Axe 4 relatif à la Consolidation du développement institutionnel de la CNIDH et de son positionnement stratégique, compte renforcer son développement dans ses capacités de fonctionnement. Parmi les domaines où la CNIDH nécessite le renforcement se trouve le secteur de la ressource humaine. Ce renforcement va de pair avec la promotion des droits de l'homme à travers des formations.

Ainsi, dans le cadre du projet financé par GIZ, la CNIDH voudrait poursuivre sa mission de promotion des droits de l'homme à travers les formations, en admettant pour une durée de six (6) mois, des jeunes stagiaires professionnels pour permettre une large ouverture à l'apprentissage pratique de la promotion et de la protection des droits de l'homme. La CNIDH vise un apprentissage sur terrain de la protection et la promotion des droits de l'homme. La CNIDH espère qu'à la sortie du stage, ces stagiaires auront intégré les notions et le mode de promotion et de protection des droits de l'homme et seront en outre, des bons promoteurs et protecteurs des droits de l'homme dans leurs milieux professionnels respectifs et dans le pays.

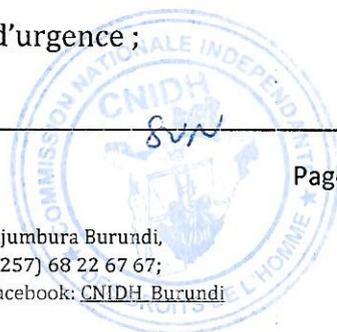
La CNIDH compte organiser ce service de stage (Internship program) et admettant 5 stagiaires suivant la procédure interne de leur acceptation. Ces stagiaires seront affectés dans les différentes antennes régionales de la CNIDH pour une durée de 6 mois.

Le stage répond aux termes de référence suivants :

I. LA DEFINITION DU POSTE :

a- Profil :

- Disposer d'une connaissance en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, en général, des réfugiés, personnes déplacées internes et rapatriés, ainsi que des apatrides, en particuliers;
- Justifier d'une expérience dans les domaines d'écoute, d'orientation, d'investigation et de médiation ;
- Avoir une connaissance des instruments et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme;
- Etre apte à documenter avec diligence des cas de violation des droits de l'homme et à formuler des recommandations pertinentes en rapport avec les cas reçus;
- Etre organisé et apte à conduire des activités de promotion des droits de l'homme ;
- Avoir des aptitudes à rédiger des rapports et à bien communiquer;
- Connaître le contexte social et politique du Burundi ;
- Etre apte à travailler sous pression et dans une situation d'urgence ;



- Etre apte à travailler dans un environnement multiculturel et multidisciplinaire ;
- Ne pas appartenir aux organes dirigeants d'un parti politique et ne pas afficher son appartenance politique ;
- Etre capable de tenir en bon état et à sauvegarder les équipements et le patrimoine d'une organisation ;
- Etre apte à travailler avec un minimum de supervision ;
- Etre apte à respecter et faire respecter l'éthique et les valeurs de la CNIDH ;
- Etre discrétionnaire et de bonne vie et moeurs.

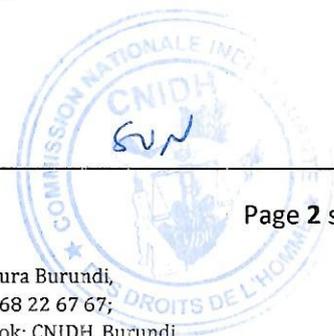
b- Conditions à remplir ;

- Etre de nationalité burundaise ;
- Etre d'âge compris entre 21 et 40 ans au moment de la soumission de la demande d'acceptation;
- Etre titulaire au moins d'un diplôme universitaire ;
- Accepter d'être affecté au sein des antennes régionales de la CNIDH situées à Bujumbura, Ngozi, Gitega et à Makamba;
- Justifier d'un intérêt dans des activités du domaine des droits de l'homme;
- Justifier d'une parfaite connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, power point, internet, etc.);
- Parler couramment le Français. La maîtrise de l'Anglais et du Kiswahili constitue un atout.

c- Responsabilités :

Sous la responsabilité du Président, l'encadrement direct du Chef d'Antenne du ressort et la supervision du Secrétaire Général, le stagiaire retenu devra :

- Assister le Chef d'Antenne régional de la CNIDH dans toutes les activités relatives à la promotion et la protection des droits de l'homme;
- Appuyer le Chef d'Antenne dans la planification journalière, hebdomadaire et mensuelle des activités de la CNIDH à réaliser;
- Identifier le droit et les textes juridiques nationaux, régionaux ou internationaux violés ;
- Collecter des informations sur les saisines parvenues à la Commission et assurer la transmission au Chef d'Antenne ou à toute personne de la CNIDH qui l'a mandaté(e) à le faire ;
- Appuyer le Chef d'Antenne ou la Commission dans l'organisation des activités de promotion et protection des droits de l'homme ;



- Participer à des réunions organisées par les partenaires locaux où il(elle) est mandaté (e) et en faire rapport à la CNIDH ;
- Appuyer le le Chef d'Antenne ou la Commission dans la production des rapports requis;
- En l'absence du Chef d'Antenne, assurer la permanence de l'Antenne tout en se réservant de prendre une décision;
- Mener toute autre tâche que lui assigne la CNIDH.

II- DEPOT DE LA DEMANDE ET DOCUMENTS A FOURNIR.

Les demandes sont ouvertes à tous les citoyens burundais.

a- Les documents à fournir

- Une lettre manuscrite de motivation en Français adressée au Président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme ;
- Copie (s) de Diplôme (s) certifiée (s) conforme (s) à l'original ;
- Un Curriculum Vitae détaillé ;
- Extrait du Casier Judiciaire valide ;
- Trois personnes de référence professionnelle avec leurs contacts ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ;

b- Dépôt de demandes

Les dossiers de demande doivent parvenir au siège de la CNIDH sis **Jonction 21 Boulevard Mwezi Gisabo et 2 Avenue MUYINGA**, en face de l'IPA **au plus tard le 30 juillet 2021 à 12h30 dans une enveloppe fermée sans mention du demandeur** indiquant uniquement **Demande de stage**. Le demandeur de stage devra signer sur une fiche de dépôt des demandes de stage présent à la réception de la CNIDH. Les dossiers de demande incomplets seront rejetés.

Les demandes féminines sont vivement encouragées.

Seuls les demandeurs présélectionnés seront contactés pour passer les tests écrits et interviews. Les dossiers de demande déposés ne seront pas restitués aux postulants.

Fait à Bujumbura, le 26 juillet 2021

Dr Sixte Vigny NIMURABA

Président

